

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Le 12 décembre 2017, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 19 h 35. Monsieur Denis DESIRE excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET. Monsieur Jean-Pierre DICONNE est secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal** autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2017.

**Le Conseil Municipal** approuve la décision modificative n°4 du budget principal 2017 intégrant les travaux en régie.

**Le Conseil Municipal** décide de fixer le taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers à 50 €/h.

**Le Conseil Municipal** décide de solliciter une subvention au titre de la DETR - Année 2018, au taux de 25 % du montant HT des travaux, soit 105 790 € pour la construction de la passerelle de franchissement de la voie ferrée.

**Le Conseil Municipal** décide d'adhérer à la convention de participation Centre de Gestion / Intériale – Gras Savoye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le risque prévoyance des agents et fixe la participation communale à 15€/ mois (temps complet) et par agent.

**Le Conseil Municipal** décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et décide de souscrire la garantie avec une franchise de 10 jours fermes pour tous les agents.

**Le Conseil Municipal :**

\* DECIDE le classement dans la voirie communale de :

- ☐ Rue de la Serve voirie interne du lotissement de la Serve ;
- ☐ Impasse Champagne voirie interne du lotissement Champagne ;
- ☐ Rue du Guairillon voirie interne du lotissement du Guairillon ;
- ☐ Rue du Roch reliant la rue Louis Verchère à la rue Jean-Marie Guyot ;
- ☐ Route de la Varenne de la rue Louis Verchère à la Cité de la Varenne ;
- ☐ Nouvelle rue des Archers ;
- ☐ Voie parallèle à la rue Louis Verchère desservant le Clos du roi ;
- ☐ Route de l'Orme (ancienne RD 294) reliant la RD906 à la Route du Val de Saône ;
- ☐ Place Marcel Palluet ;
- ☐ Parking de la salle polyvalente.

\* DECIDE le déclassement de la voirie communale et le classement dans les chemins ruraux des anciennes voies suivantes :

- ☐ Ancienne voie communale n° 3 de La Charmée à Droux ;
- ☐ Ancienne voie communale sise Clos du Roi ;

\* DECIDE de classer dans les chemins ruraux le chemin sis le Grand Champ.

**Le Conseil Municipal** décide la mise à jour du tableau de la voirie communale, comme suit : Voirie communale : 11 441 ml, Place publiques : 2 840 m2, Chemins ruraux : 5 474 ml.

**Le Conseil Municipal** donne un avis favorable à la liste des dimanches d'ouverture des commerces comme suit : 8 avril 2018, 27 mai 2018, 7 et 14 octobre 2018.

**Le Conseil Municipal** décide le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours et la suppression des NAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Le Conseil Municipal** approuve la charte pour le développement des services de proximité en faveur des personnes âgées et handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et la convention de mise à disposition d'un copieur numérique couleur par le SIVOM ACCORD pour l'impression et la reprographie de documents couleurs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**Le Conseil Municipal** prend acte des décisions du Maire n° 23 à 27/201.

Séance levée à 21 h 20

Le Maire,

B. DUPARAY